

AARS Immo

Barème Honoraires Location

Barème Honoraires de Location

Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Année de référence : 2014 - Barême établi le 17 septembre 2016

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

Zone « très tendue » : 12€/m²	Zone « tendue » : 10€/ m²	Zone « non tendue » : 8€/m²
-------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Cf tarif ci-dessus
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	Offerts
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1 mois de loyer hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

Rédaction d'un bail seul : 300€ H.T. répartir 50/50 entre le propriétaire et le locataire

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Honoraires de location des parkings, box, garages : 220€ TTC

LOCAUX COMMERCIAUX : Rédaction d'actes divers commerce : 500€ HT ; Rédaction Baux : 1.500€ HT ;

Honoraires de recherche, bail inclus : 30% loyer annuel hors charges, hors taxes à la charge du preneur